



Renseignement sur la pension

Par **sandyberenice**, le **24/04/2013** à **10:59**

Bonjour

je désirerais avoir des renseignements sur le versement de la pension alimentaire je m'explique je suis divorcé depuis 2009 et mon mari me paie la pension alimentaire quand bon lui semble dans le mois ce n'ai pas avant le 21 mais la je commence a en avoir marre de devoir attendre que monsieur se décide a la donné quand il veut d'ailleurs nous sommes le 24 et toujours pas de pension j'ai donc regardé sur mon jugement de divorce voir si il y a une date limite et rien n'ai marqué il y a juste marqué

"payable mensuellement et d'avance"

je ne sais pas trop se que veut dire ceci

pourriez vous me le dire car je ne lui ai jamais rien demander jamais embêté ,lorsqu'il veut prendre les enfants avant pas de souci je n'ai même jamais demander la révision du cout de l'indice de la vie alors je ne sais pas trop quoi faire car je ne veut pas que les enfants en souffre mais la j'en ai marre de me faire prendre pour un imbécile

merci

Par **trichat**, le **24/04/2013** à **11:09**

Bonjour,

"payable d'avance et mensuellement" veut dire que la pension doit être versée, en une fois pour le mois considéré et **en début de mois**; c'est la même règle qui s'applique pour le paiement des loyers.

En cas de difficultés, je pense que vous devez en référer au juge des affaires familiales;

soulevez également le problème de l'indexation également.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **24/04/2013** à **11:41**

Bonjour, c'est avec un huissier que vous rêvez voir. Vous lui menée le jugement et si possible les coordonnées bancaires ou professionnelles du père pour qu'il puisse faire une saisie. Vous pouvez demander le paiement des sommes jusqu'à cinq ans en arrières ainsi que l'indexation annuelle, cordialement

Par **sandyberenice**, le **24/04/2013** à **12:07**

merci pour vos réponse je vais donc faire le nécessaire
Cordialement